

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2021

BIOÉTHIQUE - (N° 3833)

Tombé

AMENDEMENT

N ° 640

présenté par
Mme Blin

ARTICLE 3

À la fin de l'alinéa 20, supprimer les mots :

« en concertation avec le médecin ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les motivations du don doivent être rédigées librement par le donneur et n'ont pas à faire l'objet d'une concertation avec le médecin.